

Questions orales

Depuis lors, le gouvernement n'a toujours pas créé de parc national dans la région sud de Moresby et je voudrais donc savoir comment le gouvernement entend respecter ses obligations constitutionnelles envers les Haïdas avant que ce patrimoine des plus précieux ne soit détruit?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'un des points forts de la façon dont le gouvernement fédéral a choisi d'aborder cette question, réside dans le fait que nous avons à l'esprit la création non pas d'un parc national en tant que tel, mais bien d'une chose encore plus précieuse en un sens—une réserve nationale, qui aurait pour avantage pour les Haïdas de ne pas nuire à leurs négociations avec la Couronne fédérale pour ce qui est de leurs intérêts légitimes dans les îles de la Reine-Charlotte, et plus particulièrement en ce qui a trait à leurs revendications territoriales.

• (1425)

Dans sa question, le député a déclaré que les négociations n'avaient pas abouti. Nous sommes arrivés à une impasse et les négociations ont été rompues, mais nous avons déclaré, pour notre part, que notre offre demeurerait valable.

Nous espérons que les habitants de la Colombie-Britannique et leur gouvernement s'apercevront de la sagesse de l'offre qui a été présentée. Il y a de l'espoir jusqu'au bout.

La semaine prochaine, le gouvernement de la Colombie-Britannique envisagera, sauf erreur, la possibilité de créer un parc provincial moins étendu que ce que nous avions prévu pour un parc national. Cette décision n'a pas encore été prise cependant, et d'ici là, tout n'est pas dit en ce qui nous concerne et, nous l'espérons, en ce qui concerne le gouvernement de la Colombie-Britannique.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre, qui a tenté de négocier cette entente.

Le gouvernement ne cesse, semble-t-il, d'être pris pour le dindon de la farce. N'est-il pas vrai que le gouvernement fédéral a abandonné l'idée de préserver la région sud de Moresby et les droits des Haïdas?

Le gouvernement ne peut-il faire face à Bill Vander Zalm? Ou est-ce là un exemple du nouveau fédéralisme dont parlent nos vis-à-vis?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il ne s'agit pas du «nouveau fédéralisme», mais les Canadiens ne veulent certes plus de l'ancien fédéralisme du parti libéral.

J'espère qu'on saura faire preuve de la même objectivité qui a caractérisé la première question du chef de l'opposition officielle au cours de cette période des plus complexes, ou du moins de l'ouverture d'esprit sans laquelle nous ne pourrions absolument pas négocier cet accord des plus délicats.

L'INDEMNISATION—ON DEMANDE L'ARBITRAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question porte également sur le trésor national du Canada que constitue la région sud des îles Moresby.

Comme le ministre de l'Environnement l'a déclaré le 14 mai dernier, les Canadiens, par l'entremise de leurs représentants élus, ont pris l'engagement d'établir un parc national dans la région sud de Moresby des Îles de la Reine Charlotte. Cet engagement a pris la forme d'une motion que la Chambre a adoptée à l'unanimité.

Nous comprenons tous que le gouvernement et les diverses parties ont dû déployer des efforts dans ce but; aussi avons-nous été fort déçus ce matin d'apprendre que les négociations étaient rompues.

Nous avons appris de la Colombie-Britannique que les négociations étaient rompues parce que les deux parties n'étaient pas parvenues à s'entendre sur une indemnisation suffisante du préjudice qu'occasionnerait la transformation de la région sud de Moresby en parc national.

Le ministre pourrait-il envisager d'inviter une tierce partie à effectuer une vérification indépendante du préjudice éventuel, et pourrait-il s'engager à accepter les conclusions du vérificateur, étant admis qu'il ne peut pas se permettre de ne pas transformer en parc national la région sud de Moresby?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est un fait que la question de l'indemnisation des tiers a pesé lourd lors des négociations. Cependant, on aurait tort de dire qu'elle a constitué la principale pierre d'achoppement.

Dès le début des négociations, le gouvernement de la Colombie-Britannique a insisté pour que le gouvernement fédéral avance 100 millions de dollars pour constituer une caisse fiduciaire, et il a maintenu cette position jusqu'à la rupture des négociations. Ce sont 100 millions de dollars avant même que le gouvernement dépense le moindre centime pour créer le parc lui-même; autrement dit, l'indemnisation des tiers, l'investissement dans les infrastructures touristiques et les autres installations nécessaires à l'établissement d'un parc national.

Pour plusieurs raisons, nous avons tenu cette position pour inacceptable. Bien que le gouvernement de la Colombie-Britannique ait fait une nouvelle offre qui, de loin, avait tout à fait l'air d'un compromis, il s'agissait tout de même de l'ancienne offre apprêtée d'une nouvelle façon.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'INTERVENIR

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je pose ma question supplémentaire.

Comme l'a dit le ministre de l'Environnement, les négociations sont rompues, mais tant qu'il y a de la vie il y a de l'espoir.

Comme le cabinet de la Colombie-Britannique ne doit se réunir que la semaine prochaine pour discuter de la création d'un parc provincial dans la région sud de Moresby, projet qui ne sert pas les meilleurs intérêts des Canadiens, le premier ministre pourrait-il traiter de cette affaire directement avec le premier ministre de la Colombie-Britannique?